

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATION LUCIAN ET VICTOR – Maj 29 08 2025

Les présentes Conditions générales de prestation (ci-après les « CGP »), annexées au devis, régissent les relations entre la société ALEXANDRE KSON MARKETING (ALKM), entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital social de 1 500,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nice sous le numéro 921 310 827, dont le siège social est sis 78 avenue Borriglione, à 06100 NICE, représentée par son Gérant, Monsieur Alexandre KSON (ci-après « ALKM ») – qui exploite son activité sous le nom commercial « GALERIE LUCIAN & VICTOR » et exploite le site Internet accessible à l'adresse www.lucianetvictor.fr – et le client personne physique ayant atteint l'âge de 18 ans, disposant de sa pleine capacité juridique et qualifiée de consommateur au sens du droit de la consommation (ci-après le « Client Consommateur ») ou le client personne morale ou physique n'ayant pas la qualité de consommateur au sens du Code de la consommation (ci-après le « Client Professionnel »). En conséquence, tout Client Consommateur ou Client Professionnel sollicitant une ou plusieurs prestations proposées par ALKM, et précisées dans le devis, emporte acceptation pleine et entière des présentes CGP dont le Client Consommateur ou le Client Professionnel reconnaît avoir pris connaissance préalablement à leurs signatures. Pour ce faire le Client Consommateur ou le Client Professionnel apposera sa signature au bas de chaque page des présentes CGP et du devis.

1. OBJET

ALKM est une agence de conseil en marketing qui propose des prestations de ventes et négociations d'œuvres d'art à destination du Client Consommateur ou du Client Professionnel à la suite d'un besoin exprimé par le Client Consommateur ou le Client Professionnel. Le détail et le calendrier de la prestation sont ceux qui sont précisés dans le devis d'ALKM.

2. RÉMUNÉRATION DE LA PRESTATION ET MODALITÉS DE RÉGLEMENT

2.1 Pour le Client Consommateur et pour le Client Professionnel

Les prix pratiqués par ALKM proposés dans le devis sont indiqués en euros hors taxes (HT) et en euros taxes toutes comprises (TTC). Les conditions financières proposées au Client Consommateur ou au Client Professionnel ont une durée de validité d'un (1) mois à compter de sa réception par le Client Consommateur ou le Client Professionnel du devis. Un échéancier de paiement peut être déterminé dans le devis. Le Client Consommateur ou le Client Professionnel est tenu de respecter son engagement dès présentation de chaque facture. Le devis ne sera considéré comme définitif et valide qu'à partir du moment où celui-ci aura été signé, daté, retourné et accompagné des présentes CGP signées à ALKM.

Toute demande de prestation ne figurant pas dans la proposition de rémunération du devis fera l'objet d'un devis complémentaire pour approbation par le Client Consommateur ou le Client Professionnel avant toute réalisation de nouvelles prestations.

Le Client Consommateur ou le Client Professionnel peut régler la ou les rémunérations définies dans le devis selon les modalités déterminées dans ledit devis.

Le traitement de la prestation se fera une fois que la banque aura porté le règlement au crédit du compte d'ALKM. Aucun escompte pour paiement anticipé n'est accordé.

2.2 Dispositions spécifiques au Client Professionnel

Sauf stipulation contraire, les factures d'ALKM sont payables au comptant. En cas de non-respect des échéances et à titre de dommages et intérêts, une indemnité égale à quinze (15) % des sommes TTC dues (autres que les intérêts de retard) pourra être réclamée par ALKM, de même que le paiement des frais de banque, frais de recouvrement et frais judiciaires éventuellement engagés. Sauf conditions particulières, aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé par rapport à la date d'échéance de la facture. En tout état de cause, les délais de paiement accordés ne peuvent être supérieurs à ceux visés dans la loi n° 2008-776 du 4

août 2008, soit quarante-cinq (45) jours fin de mois ou soixante (60) jours à compter de la date d'émission de la facture, sauf accord dérogatoire.

Enfin, toute somme non payée par le Client Professionnel, à compter de la date d'exigibilité, entraînera l'application de plein droit, sans mise en demeure préalable : d'une part, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros, conformément au décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, sans préjudice de la faculté pour ALKM de demander une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement qu'ALKM aura exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire, et ; d'autre part, d'un intérêt de retard calculé au taux de trois (3) fois le taux d'intérêt légal, sur la somme restant due par le Client Professionnel à ALKM, conformément aux dispositions de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 et ce jusqu'à complet règlement, sans préjudice de dommages et intérêts.

3. DÉLAI DE RÉTRACTATION, DURÉE ET RÉSILIATION

3.1. Délai de rétraction à destination du Client Consommateur

Conformément aux dispositions de l'article L. 221-18 du Code de la consommation, le Client Consommateur dispose d'un délai de rétractation de **quatorze (14) jours** à compter de la conclusion de la relation contractuelle sans avoir à justifier de motif ni à payer de pénalités. Si le délai de quatorze (14) jours vient à expirer un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Pour exercer son droit de rétractation, le Client Consommateur doit informer ALKM de sa décision de rétractation en lui adressant, avant l'expiration du délai prévu à l'article L. 221-18 du Code de la consommation, soit le formulaire-type de rétractation annexé aux présentes CGP (Annexe 1), soit une déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter. La demande de rétractation devra se faire par lettre recommandée avec accusé de réception. La date de réception de la notification détermine la date de résiliation de la relation contractuelle. ALKM procédera au remboursement des sommes versées par le Client Consommateur dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception dudit formulaire de rétractation.

3.2. Délai de rétraction à destination du Client Professionnel

Aucun droit de rétraction légal ou conventionnel n'est prévu par ALKM à l'égard du Client Professionnel.

3.3 Durée et résiliation à destination du Client Consommateur et du Client Professionnel

La relation contractuelle prend effet à compter de la date de la signature.

En cas de manquement par l'une des parties à ses obligations au titre des CGP et non réparé dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de la notification indiquant le manquement par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel confirmé par lettre recommandée avec accusé de réception, la relation contractuelle pourra être résiliée par l'autre partie de plein droit, sans préjudice de tout autre droit ou action dont la partie victime de la défaillance pourrait se prévaloir.

4. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS D'ALKM

Les engagements d'ALKM constituent une obligation de moyen au terme de laquelle la prestation sera exécutée dans le strict respect des règles professionnelles en usage ainsi, le cas échéant, que conformément aux conditions du devis et des CGP. ALKM s'engage à tout mettre en œuvre pour apporter satisfaction au Client Consommateur ou au Client Professionnel, conformément au devis établi, en lui faisant part régulièrement de l'avancée des réalisations de la prestation.

Il est en outre expressément rappelé que la responsabilité d'ALKM ne saurait être engagée notamment en raison des conséquences de la réalisation de la prestation par un prestataire tiers (artistes, agents commerciaux, etc.) ou dans l'hypothèse où ce dernier n'assumerait pas ses obligations. Le Client Consommateur ou le Client Professionnel ne saurait, en conséquence, se retourner contre ALKM ou lui réclamer une quelconque exécution forcée ou une quelconque indemnité sur un quelconque fondement que ce soit.

Paraphe ALKM	Paraphe Client

5. OBLIGATIONS DU CLIENT CONSOMMATEUR OU DU CLIENT PROFESSIONNEL

Afin de faciliter la bonne exécution de la prestations, le Client Consommateur ou le Client Professionnel s'engage :

- À fournir à ALKM des informations et documents complets, exacts et dans les délais nécessaires sans qu'il soit tenu d'en vérifier le caractère complet ou l'exactitude ;
- À prendre les décisions dans les délais et d'obtenir les éventuelles approbations nécessaires.

Par ailleurs, le Client Consommateur ou le Client Professionnel s'interdit de dénigrer ALKM sur différents supports (réseaux sociaux, sites d'avis, etc.) en cas d'insatisfactions. Le cas échéant, ALKM se réserve le droit de poursuivre le Client Consommateur ou le Client Professionnel auprès des autorités compétentes.

6. SOUS-TRAITANCE

Le Client Consommateur ou le Client Professionnel reconnaît et accepte expressément l'intervention de tout sous-traitant d'ALKM pour l'exécution de la prestation.

7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les droits de propriété intellectuelle et autres droits, y compris les droits d'auteur, les brevets, les marques, les dessins et modèles, les logos, les droits sur les bases de données, ainsi que tout autre droit de propriété intellectuelle ou autres et autres signes distinctifs d'ALKM et/ou de son site Internet et documentations, sont et restent la propriété exclusive d'ALKM ou des titulaires desdits droits.

Le Client Consommateur ou le Client Professionnel reconnaît l'existence de ces droits de propriété et de propriété intellectuelle et ne prendra aucune mesure visant à porter atteinte, à limiter ou à restreindre de quelque manière que ce soit la propriété ou les droits d'ALKM ou du titulaire en cause. Le Client Consommateur ou le Client Professionnel s'interdit ainsi formellement de reproduire, copier, traduire, transcrire, modifier, adapter, fusionner, compléter, altérer ou copier, d'une quelconque manière, en tout ou partie, l'un quelconque de ces éléments et de chercher une quelconque protection à cet égard.

Aucune Partie ne pourra faire mention ou usage du nom, de la dénomination, des marques et logos ou autres appellations, commerciales ou non, de l'autre Partie sans accord préalable et écrit de cette dernière.

8. CONFIDENTIALITÉ ET SECRET DES AFFAIRES

Toute information, de quelque nature que ce soit, afférente aux spécifications techniques, tarifaires et fonctionnelles des prestations d'ALKM est confidentielle et protégée à ce titre par le secret des affaires. Le Client Consommateur ou le Client Professionnel s'engage à garantir leur confidentialité et à mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles à cette fin. Le Client Consommateur ou le Client Professionnel reconnaît au surplus que de telles informations relèvent du secret des affaires tel que défini à l'article L. 151-1 du Code de commerce et sont protégées en tant que telles par les dispositions des articles L. 151-2 et suivants du Code de commerce. Plus généralement, toute information confidentielle devra être maintenue confidentielle. Toutefois, ne seront pas considérés comme informations confidentielles des informations (a) qui sont mises d'ores et déjà à disposition du public ou d'une autre obligation de confidentialité, à la date de signature des présentes ou au moment de la divulgation, (b) dont la partie récipiendaire avait déjà connaissance ou était en possession au moment de la divulgation par l'autre partie sans violation d'une obligation quelconque de secret ayant conduit à cette connaissance ou possession ou (c) qui ont été développées indépendamment par la Partie récipiendaire. La présente obligation de confidentialité s'impose aux parties pour toute la durée de la relation contractuelle et subsistera à son échéance pendant une période de cinq (5) ans, quelles que soient les modalités et causes de celle-ci.

9. DONNÉES PERSONNELLES

Le Client Consommateur ou le Client Professionnel est invité à consulter la Politique de confidentialité d'ALKM pour en savoir plus sur comment ses données à caractère personnel sont traitées par

ALKM, sur les catégories de destinataires des données, ainsi que sur les droits relatifs à ses données.

Dans le cadre de l'exécution de la prestation, ALKM pourrait être amenée à collecter des données à caractère personnel concernant notamment le Client Consommateur ou le Client Professionnel. À cet égard, il appartient au Client Consommateur ou le Client Professionnel d'assurer l'information complète et pertinente, conformément aux exigences de la réglementation en vigueur en matière de protection des données, des personnes concernées, quant au traitement de leurs données à caractère personnel par ALKM.

La finalité de ce traitement est l'accomplissement de la prestation. Le traitement de telles données à caractère personnel est nécessaire à l'exécution de la relation contractuelle par ALKM, et, par conséquent, cette nécessité contractuelle ainsi que les intérêts légitimes d'ALKM à traiter les informations du Client Consommateur ou du Client Professionnel aux fins d'exécution de la prestation sont les bases juridiques du traitement.

La collecte par ALKM auprès du Client Consommateur ou du Client Professionnel des données à caractère personnel nécessaires à l'exécution de la relation contractuelle est une condition de l'acceptation de ces CGP. La non-fourniture de ces données impactera, de façon négative, la capacité d'ALKM à exécuter la prestation.

Compte-tenu des délais de prescription applicables, ALKM conservera les données à caractère personnel du Client Consommateur ou du Client Professionnel pendant la durée nécessaire aux finalités poursuivies, en prenant en compte, notamment, les durées de prescription applicables en l'espèce et ses obligations légales et déontologiques.

ALKM est le responsable de tout traitement de données à caractère personnel qu'il effectue dans le cadre de la prestation, en accord avec son devoir d'indépendance professionnelle. Pour toute difficulté en lien avec le traitement des données, ALKM peut être contactée à l'adresse électronique : contact@alkm.fr ou contact@lucianetvictor.fr

Les personnes physiques concernées par le traitement bénéficient :

- Du droit de demander à ALKM l'accès, la rectification et/ou l'effacement de leurs données à caractère personnel, une limitation du traitement de leurs données à caractère personnel, ainsi que de définir des directives relatives au sort de leurs données à caractère personnel après leur décès ;
- Du droit de s'opposer au traitement de leurs données à caractère personnel par ALKM ;
- Du droit à la portabilité de leurs données à caractère personnel ;
- Et du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Pour exercer l'ensemble de ces droits, une requête doit être adressée par voie postale (ALEXANDRE KSON MARKETING – ALKM, 78 avenue Borriglione, 06100 NICE), ou par voie électronique (contact@alkm.fr ou contact@lucianetvictor.fr). Afin d'assurer le traitement efficace et la sécurité des données à caractère personnel, ALKM est susceptible de les communiquer à des sous-traitants tiers, notamment en matière informatique, dont ALKMM exige des garanties contractuelles quant à la protection des données à caractère personnel qu'il traite pour son compte.

En dehors de ce cadre, ALKM s'engage à ne pas transmettre et/ou divulguer des données à caractère personnel à des tiers. Néanmoins, ALKM pourra être amené à divulguer ces données personnelles dans des circonstances très particulières, telles que listées ci-après :

- Du fait de la loi, dans le cadre d'une procédure judiciaire, d'un litige et/ou d'une requête des autorités publiques ;
- Si cette divulgation est nécessaire à des fins de sécurité nationale, d'application de la loi ou autre sujet d'intérêt public ;
- Si cette divulgation est raisonnablement nécessaire pour faire valoir le respect des lois et règlements en vigueur ou protéger l'activité et les clients d'ALKM ;
- En cas de restructuration ou cession d'ALKM.

Paraphe ALKM	Paraphe Client

10. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

10.1. Force majeure

Aucune Partie ne saurait engager sa responsabilité en cas de manquement à l'une de ses obligations contractuelles si cette inexécution est causée par un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil et de la jurisprudence. L'exécution de la prestation et des obligations en résultant sera suspendue en cas de survenance d'un évènement de force majeure et à compter de la réception de la notification transmise par l'une des Parties à l'autre par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout moyen écrit à même d'établir la preuve de sa réception, à l'exception de l'obligation d'assurer le paiement des sommes dues jusqu'au jour de la survenance du cas de force majeure. La relation contractuelle reprendra normalement son exécution, et les parties seront à nouveau tenues du respect de toutes les obligations y figurant, dès lors que la disparition de l'évènement de force majeure aura été dûment constatée. Si un cas de force majeure se poursuit au-delà d'une durée de trente (30) jours, la relation contractuelle pourra être résiliée immédiatement et de plein droit, sans formalités judiciaires, par l'une ou l'autre des Parties, moyennant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout moyen permettant d'assurer la preuve de la réception par l'autre partie. Cette résiliation sera effective au lendemain de la date de sa réception par l'autre Partie.

10.2. Nullité partielle

Si l'une quelconque des stipulations des présentes CGP, ou une partie d'entre elles, s'avérait nulle au regard d'un règlement, d'une loi en vigueur ou à la suite d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais n'entraînera pas la nullité des CGP dans leur ensemble, ni celle de la clause seulement partiellement concernée.

10.3. Non-renonciation

Le fait pour une partie de ne pas se prévaloir d'un manquement particulier de l'autre partie ou de ne pas requérir l'exécution d'une obligation ne constituera pas pour autant une renonciation de cette partie à l'application ultérieure de la clause en question ou de l'une quelconque des autres clauses des CGP, ni d'invoquer ultérieurement un manquement à propos d'un évènement similaire.

10.4. Signature électronique

Les parties acceptent expressément d'utiliser des signatures et des documents électroniques et déclarent en conséquence que la version électronique des présentes CGP et du devis constitue l'original du document et est parfaitement valable entre elles. À cet effet, les parties acceptent et conviennent irrévocablement de signer les présentes CGP et son devis de manière électronique, conformément aux dispositions des articles 1366 et 1367 du Code civil (reproduits ci-après), par l'intermédiaire du prestataire de services DOCUSIGN qui assurera la sécurité et l'intégrité des copies numériques du présent acte dans les conditions prévues par les articles 1366 et 1367 du Code civil, le décret n° 2017-1416 du 28 septembre 2017 et le Règlement UE n° 910/2014 du 23 juillet 2014. Les parties déclarent que les présentes CGP et son devis sous leur forme électronique constituent une preuve littérale au sens de l'article 1367 du Code civil et a la même valeur probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil et pourra valablement leur être opposée.

Article 1366 du Code civil : « L'écrit électronique a la même force probante que l'écrit sur support papier, sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont il émane et qu'il soit établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité ».

Article 1367 du Code civil : « La signature nécessaire à la perfection d'un acte juridique identifie son auteur. Elle manifeste son consentement aux obligations qui découlent de cet acte. Quand elle est apposée par un officier public, elle confère l'authenticité à l'acte. / Lorsqu'elle est électronique, elle consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache. La fiabilité de ce procédé est présumée, jusqu'à preuve contraire, lorsque la signature électronique est créée, l'identité du signataire assurée et l'intégrité de l'acte garantie, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État ».

11. DROIT APPLICABLE ET LITIGE

11.1. Loi applicable et règlement des litiges à destination du Client Consommateur

Les présentes CGP, ainsi que l'ensemble des rapports contractuels qui pourraient en découler sont soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, tout litige ou contestation quant à l'interprétation, la validité et l'exécution des présentes CGP et quant à ses suites, y compris en cas de pluralité de défendeurs, référé ou garantie, sera porté devant les tribunaux compétents.

11.2. Loi applicable et règlement des litiges à destination du Client Professionnel

Les présentes CGP, ainsi que l'ensemble des rapports contractuels qui pourraient en découler sont soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, tout litige ou contestation quant à l'interprétation, la validité et l'exécution des présentes CGP et quant à ses suites, y compris en cas de pluralité de défendeurs, référé ou garantie, sera porté devant le tribunal de commerce de Nice.

*

ANNEXE 1 – FORMULAIRE-TYPE DE RÉTRACTATION

À l'attention de : ALEXANDRE KSON MARKETING – ALKM, 78 avenue Borriglione, 06100 NICE

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur : _____,

Signé le : _____,

Nom et Prénom du Client Consommateur : _____,

Adresse postale du Client Consommateur : _____,

Adresse électronique du Client Consommateur : _____,

Signature du Client Consommateur : _____,

Date : _____